

Le chancelier d'Etat Jean-Marie Reber prendra sa retraite à fin mai 2009

La chancellerie d'Etat communique:

Après 28 ans passés au service du gouvernement cantonal, le chancelier d'Etat Jean-Marie Reber a informé ce lundi matin 8 décembre le Conseil d'Etat de son souhait de faire valoir son droit à la retraite pour la fin de la présente législature, soit au 31 mai 2009. Entré au sein de l'Etat en qualité de chancelier le 1^{er} mars 1981, à l'âge de 34 ans, M. Jean-Marie Reber aura ainsi côtoyé 20 conseillers et conseillères d'Etat et vécu sept législatures durant toutes ses années passées au Château. Le poste sera remis au concours prochainement selon la voie habituelle.

Le chancelier d'Etat est nommé par le Conseil d'Etat conformément à la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale. C'est cette même loi qui règle son cahier des charges. M. Jean-Marie Reber a ainsi dirigé la chancellerie d'Etat, qui regroupe aujourd'hui quatre entités (Secrétariat général, Service du Grand Conseil, Service du matériel et des imprimés et Bureau de la communication) et assumé la haute fonction de secrétaire du Conseil d'Etat, étant le seul à assister à toutes ses séances.

Dans le cadre de ses fonctions, parmi les multiples dossiers conduits, il a notamment organisé et dirigé la grande restructuration de l'Etat, qui a abouti en 1993 au passage de dix départements à cinq départements tout neufs. A la chancellerie d'Etat, il a en outre créé le Service du Grand Conseil et orchestré la fusion de tous les économats et des centres d'impression de l'Etat.

Chef de l'information du gouvernement, il a par ailleurs mis sur pied un Bureau de la communication en septembre 2000 et dirigé notamment les travaux de la nouvelle loi sur la transparence des activités étatiques introduite en octobre 2007.

Responsable des droits politiques, M. Jean-Marie Reber a également développé la nouvelle organisation des scrutins dans le canton de Neuchâtel avec l'introduction du vote par correspondance généralisé en 2001 et du vote électronique en septembre 2005, en collaboration avec le Service informatique de l'entité neuchâteloise.

Portant également la casquette du chef du protocole, il a organisé de nombreuses réceptions officielles pour des invités de marque, dont notamment celle de feu François Mitterrand, président français, en avril 1983.

Assumant également la fonction de secrétaire-rédacteur du Grand Conseil, M. Jean-Marie aura assisté à quelque 200 débats parlementaires nourris et parfois hauts en couleurs.

Sur la page internet qui lui est consacrée sur le site officiel de l'Etat de Neuchâtel, le chancelier d'Etat a choisi cette devise : « Pour durer, soyons discret ». Une devise qui lui sied comme un gant, tant M. Jean-Marie Reber a toujours su, avec la modestie qui le caractérise, dispenser ses conseils de manière efficace et discrète, et garder secret ce qui devait l'être.

Le Conseil d'Etat remercie très vivement M. Jean-Marie Reber pour son soutien, ses conseils, sa grande disponibilité, sa fidélité et sa loyauté indéfectibles durant toutes ses années au service de la République et Canton de Neuchâtel. Le Conseil d'Etat tient à souligner par ailleurs le grand respect dont il a toujours fait preuve envers les institutions et envers les membres du gouvernement cantonal.

Le départ de M. Jean-Marie Reber constitue aussi une grande perte de la mémoire vive de l'Histoire de l'Etat de Neuchâtel ainsi que de certains épisodes anecdotiques qui ont pu la jalonner et qu'il se plaisait à raconter aux nouveaux élus du Château.

Le Conseil d'Etat adresse ses plus vifs remerciements à M. Jean-Marie Reber et l'assure de sa plus profonde reconnaissance pour l'ampleur des tâches accomplies. Il lui présente encore tous ses vœux pour une pleine et heureuse retraite.

M. Jean-Marie Reber se tient à disposition des journalistes ce jour dès 14h30 au tél. 032 889 40 00.

Neuchâtel, le 5 décembre 2008